



**PROVINCE DE QUÉBEC
MCR LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION # 540-2021
VISANT À DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR 2022**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

QU'une séance extraordinaire portant sur le règlement de taxation aura lieu au 351 rue Turgeon, le 31 janvier 2022 à 19h15 à huis clos.


Le public n'est pas admis en salle, mais pourra toutefois visionner via le lien de la chaîne Youtube qui sera publicisé sur la page Facebook et le site internet de la Municipalité.

AVIS est également donné que les délibérations du Conseil et la période de questions pour les contribuables, lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le règlement de taxation et son adoption.

Lors de la période de questions des citoyens en fin de séance, le public pourra adresser des questions au conseil municipal en composant le 428-344-1302 poste 227 ou par courriel à dg@ville.hebertville.qc.ca.

La séance sera diffusée sur le site Internet 1^{er} février 2022
<https://www.hebertville.qc.ca/vie-municipale/procès-verbaux/>

DONNÉ à Hébertville ce 18^{ème} jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux.


Carolle Perron
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carolle Perron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, résidante à Chicoutimi, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 18 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^{ème} jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux.


Carolle Perron
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim